



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 10 juin 2009 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :
M. François Robillard, conseiller
M. Sylvain Goudreault, conseiller
M. Olivier Hamel, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Richard Paquette, conseiller
M. Daniel B. Bisson, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présentes :
M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M^e Marisol Charland, directrice générale

SUR CE :

2009-06-219

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en ajoutant le point 7.1 :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ordre du jour – Adoption.
2. Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 mai 2009 – Adoption.
3. Listes de comptes à payer en date du 5 juin 2009 – Adoption.
4. AVIS DE MOTION
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement numéro 618, règlement de contrôle intérimaire, relatif aux opérations cadastrales et aux constructions dans le secteur du chemin d'Oka et du boulevard des Promenades.
 - 4.2 Règlement décrétant un emprunt de 3 500 000 \$ pour l'installation de puits et le raccordement au réseau d'aqueduc.
5. RÈGLEMENTS
 - 5.1 Règlement numéro 822-5 – Adoption.

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

6. **RÉSOLUTIONS**

SERVICE DE L'URBANISME :

6.1 *Demande de dérogation mineure – Propriété située au 264, chemin de la Prucheraie.*

- a) *Consultation*
- b) *Décision*

6.2 *Demande de dérogation mineure – Propriété située au 304, 8^e Avenue.*

- a) *Consultation*
- b) *Décision*

6.3 *Demande de dérogation mineure – Propriété située au 364, 26^e Avenue.*

- a) *Consultation*
- b) *Décision*

6.4 *Système d'antennes de radio-communications et de radio-diffusion – Désignation d'un fonctionnaire responsable.*

ADMINISTRATION :

6.5 *Motion de félicitations pour l'infirmière Ruth Legault.*

6.6 *Événements spéciaux – Offre de services professionnels.*

6.7 *Domage à la caserne de pompiers – Règlement.*

6.8 *Fondation de l'hôpital Saint-Eustache – Aide financière.*

6.9 *Ville de Deux-Montagnes – Aide financière.*

6.10 *Service de police régional de Deux-Montagnes – Acquisition de véhicules.*

6.11 *Acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec – Lot 3 262 943.*

6.12 *Acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec – Lot 4 264 634.*

6.13 *Brunet et Brunet – Contrat de déneigement – Entente.*

6.14 *Cummins Est du Canada sec – Contrat d'entretien – Signature.*

6.15 *Vote par correspondance – Autorisation.*

6.16 *Alimentation en eau potable – Mandat.*

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

SERVICE DE LA TRÉSORERIE :

- 6.17 Paiement de factures – Autorisation.
- 6.18 Rôle d'évaluation – Extension de la date de dépôt du rôle.
- 6.19 Service de la trésorerie – Modification d'un logiciel.
- 6.20 Logement intergénérationnel – Crédits de taxes.
- 6.21 Facturation diverse – Annulation d'intérêts.

SERVICES COMMUNAUTAIRES :

- 6.22 Comité de la fête des Aînés – Prêt de salle.
- 6.23 Projet Sécurité à vélo – Aide financière.
- 6.24 Association du baseball mineur du Lac des Deux-Montagnes – Aide financière.
- 6.25 École secondaire Liberté-Jeunesse – Gala Méritas – Aide financière.
- 6.26 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Remboursements.

SERVICES TECHNIQUES :

- 6.27 Travaux de réparation de la digue – Plans et devis – Mandat.
- 6.28 Travaux de réparation de la digue – Inspection – Mandat.
- 6.29 Réparation mineure de pavage – Octroi du contrat.
- 6.30 Poste de pompe Laurin – Mandat.
- 6.31 Arpentage – Mandat.

7. DIVERS

- 7.1 Dissociation des actes de conduite vexatoire de la mairesse.

8. DÉPÔTS

- 8.1 Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de mai 2009.
- 8.2 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – mai 2009.
- 8.3 Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – mai 2009.
- 8.4 Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire.

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-220

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2009 - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2009 tel que
soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-221

LISTES DES COMPTES À PAYER -
APPROBATION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'approuver les listes des comptes à payer en date du 5 juin 2009 :

- *Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la
somme de 73 052,94 \$.*
- *Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la
somme de 213 174,26 \$.*
- *Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la
somme de 882 806,14 \$.*

*De plus, que l'assistante-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement
des sommes dues à ces fournisseurs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

AVIS DE MOTION...

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 618, RÈGLEMENT DE CONTRÔLE
INTÉRIMAIRE, RELATIF AUX OPÉRATIONS
CADASTRALES ET AUX CONSTRUCTIONS
DANS LE SECTEUR DU CHEMIN D'OKA ET
DU BOULEVARD DES PROMENADES

Le conseiller Richard Paquette donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 618 relatif aux opérations cadastrales et aux constructions dans le secteur du chemin d'Oka et du boulevard des Promenades.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

AVIS DE MOTION...

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
DE 3 500 000 \$ POUR L'INSTALLATION DE
PUITS ET LE RACCORDEMENT AU
RÉSEAU D'AQUEDUC

Le conseiller Richard Paquette donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement décrétant un emprunt de 3 500 000 \$ pour l'installation de puits et le raccordement au réseau d'aqueduc.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

2009-06-222

RÈGLEMENT NUMÉRO 822-5 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 822-4
CONCERNANT LA CIRCULATION, LE
STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE DANS LE BUT DE CONTRÔLER
LE STATIONNEMENT SUR LES CHEMINS,
VOIES D'ACCÈS ET/OU RUES PRIVÉES
(LES CONDOS CHÂTEAU BELLO) -
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'adopter le règlement numéro 822-5, modifiant le règlement numéro 822-4, concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, dans le but de contrôler le stationnement sur les chemins, voies d'accès et/ou rues privées.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 264, CHEMIN DE
LA PRUCHERAIE**

a) Consultation

La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

b) Décision

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 264, CHEMIN DE
LA PRUCHERAIE**

CONSIDÉRANT QUE le 19 mai 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure relativement à la réduction de la marge latérale totale du bâtiment résidentiel situé au 264, chemin de la Prucheraie;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant la marge latérale totale à 3,34 mètres alors que le règlement de zonage exige une marge latérale totale de 3,50 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 juin 2009

2009-06-223



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 304, 8^e AVENUE**

a) Consultation

La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

b) Décision

2009-06-224

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 304, 8^e AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE le 19 mai 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure relativement à l'empiétement de 0,30 mètre du garage détaché en marge latérale pour le bâtiment situé au 304, 8^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant la marge latérale à 1,2 mètre alors que le règlement de zonage exige une marge latérale de 1,5 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 364, 26^e AVENUE**

a) Consultation

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

b) Décision

2009-06-225

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 364, 26^E AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE le 19 mai 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure relativement à l'empiètement de 0,25 mètre du solarium en marge arrière;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant le solarium à 7,75 mètres de la marge arrière alors que le règlement de zonage exige une marge arrière de 8 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-226

**SYSTÈMES D'ANTENNES DE RADIO-
COMMUNICATIONS ET DE RADIO-
DIFFUSION - DÉSIGNATION D'UN
FONCTIONNAIRE RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT QUE « Vidéotron ltée » a pour projet l'installation de systèmes d'antennes de radio-communications et de radio-diffusion sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de systèmes d'antennes de radio-communication et de radio-diffusion est assujettie à la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada, laquelle découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication (L.R., 1985, ch. R-2);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, la désignation d'un fonctionnaire est requise aux fins d'assurer les échanges nécessaires entre la Ville et « Vidéotron ltée »;

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

De désigner madame Josée Turgeon, urbaniste et directrice du Service de
l'urbanisme, à titre de fonctionnaire responsable dans le cadre de la
procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-227

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR
L'INFIRMIÈRE RUTH LEGAULT

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mai 2009, madame Ruth Legault,
infirmière et résidante de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, a porté assistance à
une femme qui donnait naissance à son enfant en bordure de l'autoroute
15;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac félicite
madame Ruth Legault pour son implication et son sens des responsabilités
exemplaire pour l'acte de civisme posé par celle-ci à la suite de
l'événement survenu le 17 mai 2009. Le geste admirable de cette
marthelacquoise exceptionnelle mérite d'être souligné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-228

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – OFFRE DE
SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT la présentation d'une offre de service pour la réalisation
des événements suivants :

- Fête des ados;
- Fête de la famille;

En conséquence :

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

D'autoriser l'embauche de madame Jasmine Beaulieu, sur une base contractuelle, pour la mise en place de deux (2) événements spéciaux, et ce, à compter du 6 juillet 2009 pour une période de six (6) semaines, le tout pour un montant de cinq mille neuf cent vingt dollars (5 920 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-229

**DOMMAGE À LA CASERNE DES POMPIERS
- RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 mars 2008, le mur de la caserne des pompiers a été endommagé par un véhicule automobile;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement dans ce dossier;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'accepter la somme de deux mille trois cent vingt-deux dollars (2 322 \$) en règlement du dossier de dommages à la caserne, le tout conditionnel à la production d'une quittance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-230

**FONDATION DE L'HÔPITAL SAINT-
EUSTACHE – AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la tenue d'une levée de fonds au profit de la Fondation de l'hôpital Saint-Eustache, laquelle se tiendra le 11 août 2009;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la seizième (16^e) classique de golf de la Fondation de l'hôpital Saint-Eustache à titre de partenaire sur un trou pour un montant de trois cent cinquante dollars (350 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-231

TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de golf organisé par la Ville de Deux-Montagnes le 17 juillet 2009, et ce, dans le cadre d'une levée de fonds au profit de divers organismes sans but lucratif de la région;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au tournoi de golf de la Ville de Deux-Montagnes par l'achat de quatre (4) billets de golf pour un montant sept cent quarante dollars (740 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-232

SERVICE DE POLICE RÉGIONAL DE DEUX-MONTAGNES - ACQUISITION DE VÉHICULES

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

D'informer le Service de police régional de Deux-Montagnes que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac approuve l'achat de quatre (4) véhicules nécessaires à la bonne marche des opérations du Service de police, le tout pour un montant n'excédant pas 125 000 \$, toutes taxes incluses, lequel montant pourra être pris dans le fonds de roulement de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-06-233

**ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL
CANADA ET HYDRO-QUÉBEC – LOT
3 262 943**

*ATTENDU la demande de Bell Canada et d'Hydro-Québec à l'effet
d'obtenir une servitude sur une partie du lot 3 262 943;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'autoriser la conclusion d'un acte de servitude en faveur de Bell Canada
et d'Hydro-Québec relativement à un droit de placer, remplacer, construire,
réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter, sur, au-dessus
et en-dessous de la lisière du lot 3 262 943, des lignes électriques, soit
aériennes, soit souterraines, lesquels équipements serviront également à
l'établissement des lignes de téléphone, de télégraphe et de
télécommunication, le tout selon les conditions énumérées au contrat à
intervenir entre les parties.*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents
nécessaires pour donner effet à la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-234

**ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL
CANADA ET HYDRO-QUÉBEC – LOT 4 264
634**

*CONSIDÉRANT la demande de Bell Canada et d'Hydro-Québec à l'effet
d'obtenir une servitude sur une partie du lot 4 264 634;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'autoriser la conclusion d'un acte de servitude en faveur de Bell Canada
et d'Hydro-Québec, relativement à un droit de placer, remplacer,
construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter, sur,
au-dessus et en-dessous de la lisière du lot 4 264 634, des lignes
électriques, soit aériennes, soit souterraines, lesquels équipements
serviront également à l'établissement des lignes de téléphone, de
télégraphe et de télécommunication, le tout selon les conditions
énumérées au contrat à intervenir entre les parties.*

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-235

**BRUNET ET BRUNET - CONTRAT DE
DÉNEIGEMENT - ENTENTE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat intervenu entre les parties relativement au calcul de la neige tombée aux fins de fixer le prix unitaire annuel;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, l'entente relative à une modification au contrat de déneigement des rues et d'épandage d'abrasifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-236

**CUMMINS EST DU CANADA SEC -
CONTRAT D'ENTRETIEN - SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'acquisition et l'installation d'une génératrice;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'entretien de la génératrice avec la compagnie « Cummins Est du Canada sec », et ce, pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2012, selon les modalités décrites au contrat numéro 5129, à savoir :

➤	2009-2010 :	535 \$
➤	2010-2011 :	1 420 \$
➤	2011-2012 :	1 420 \$

Ces montants ne comprennent pas les pièces ni les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-06-237

VOTE PAR CORRESPONDANCE -
AUTORISATION

CONSIDÉRANT le « Règlement sur le vote par correspondance » du gouvernement du Québec;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu

Que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac autorise toute
personne qui est inscrite comme électeur sur la liste électorale à titre de
personne non domiciliée, à voter par correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-238

ALIMENTATION EN EAU POTABLE -
MANDAT

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu

D'octroyer à la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés »,
un mandat d'accompagnement aux fins de finaliser l'entente à intervenir
relativement au dossier d'alimentation d'eau potable, et ce, conformément
à l'offre de service du 10 juin 2009 jusqu'à concurrence de dix mille dollars
(10 000 \$) plus frais, déboursés et toutes taxes applicables.

D'autoriser la directrice générale à signer la convention d'honoraires à
intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-239

PAIEMENT DE FACTURES - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'autoriser le paiement des factures numéros 50059156 et 50059323 de la compagnie « ITT W & WW » pour un total de cinquante-deux mille huit cent soixante-sept dollars et trente-neuf cents (52 867,39 \$) pour des réparations d'urgence suite au bris survenu à la station de pompage de l'Érablière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-240

RÔLE D'ÉVALUATION – EXTENSION DE LA
DATE DE DÉPÔT DU RÔLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'évaluateur doit procéder au dépôt du rôle d'évaluation au plus tard le 15 septembre;

CONSIDÉRANT la visite complète des propriétés de la municipalité, tant intérieure qu'extérieure;

CONSIDÉRANT l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale qui prévoit qu'en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, la municipalité peut en reporter le dépôt à une date ultérieure;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

De reporter le dépôt du rôle d'évaluation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au plus tard le 1^{er} novembre 2009, et ce, en conformité avec l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-241

SERVICE DE LA TRÉSORERIE –
MODIFICATION D'UN LOGICIEL

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'autoriser la modification d'une application du logiciel « Dyna + » ainsi que sa tenue à jour, le tout pour un montant de trois mille cent seize dollars (3 116 \$) plus toutes taxes applicables.

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-242

**LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL –
CRÉDIT DE TAXES**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 501-92 (Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 501 afin d'élaborer et de spécifier les normes concernant les logements intergénérationnels);

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser l'application d'un crédit de taxes au montant de trois cent soixante et onze dollars (371 \$), pour l'année 2009, pour la propriété située au 77, 22^e Avenue puisque le propriétaire a fourni la preuve de la présence d'un logement intergénérationnel pour ladite période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-243

**FACTURATION DIVERSE – ANNULATION
D'INTÉRÊTS**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser l'annulation des intérêts dus sur les factures numéros 3584, 3586, 3592, 3593, 3603, 3583 et 3601 pour un montant total de trois mille cent cinquante-sept dollars et deux cents (3 157,02 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-06-244

COMITÉ DE LA FÊTE DES AÎNÉS - PRÊT DE
SALLE

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle présentée par le comité organisateur de la fête des Aînés pour l'année 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu

D'autoriser, en date du 2 décembre prochain, le prêt de la salle du centre communautaire à titre gratuit, et ce, pour la tenue de la fête des Aînés.

D'autoriser l'utilisation des lieux à compter de 13 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-245

PROJET « SÉCURITÉ À VÉLO 2009 » - AIDE
FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande du Service de police régional de Deux-Montagnes, section communautaire, relativement au projet de « Sécurité à vélo 2009 »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Olivier Hamel,
et résolu

De verser cent dollars (100 \$) à chacun des quatre (4) gagnants de l'activité « Sécurité à vélo 2009 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-246

ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU
LAC DES DEUX-MONTAGNES – AIDE
FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Association du baseball mineur du Lac des Deux-Montagnes a dû relocaliser temporairement ses activités à l'extérieur des limites de la municipalité à la suite des travaux entrepris au parc municipal;

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE le seul terrain disponible sur une base régulière est
situé à Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du baseball mineur du Lac des Deux-
Montagnes doit défrayer le coût de cette location;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu

D'accorder à l'Association du baseball mineur du Lac des Deux-
Montagnes, une aide financière au montant de deux cent vingt-cinq dollars
(225 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-247

**ÉCOLE SECONDAIRE LIBERTÉ-JEUNESSE
– GALA MÉRITAS – AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la tenue du « Gala Méritas » à l'école secondaire Liberté-
Jeunesse le 11 juin 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu

D'accorder une aide financière de cent dollars (100 \$) à l'école secondaire
Liberté-Jeunesse pour l'organisation du gala méritas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-248

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE –
REMBOURSEMENTS**

CONSIDÉRANT les recommandations madame Gisèle Marion, directrice
par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire,
en regard de divers remboursements;

En conséquence :

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser les remboursements suivants, à savoir :

- *Madame Lucine Genc (tennis) 22,35 \$*
- *Madame Sonia Lelièvre (camp d'été 2008) 28,00 \$*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-249

**TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA DIGUE –
PLANS ET DEVIS - MANDAT**

CONSIDÉRANT les travaux de réparation d'urgence de la digue;

*CONSIDÉRANT les recommandations de madame Claudie Lachance,
ingénieure, en date du 12 mai 2009;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*De mandater la firme « BSA Groupe conseil » pour la préparation des
plans et devis, incluant les recommandations techniques, pour les travaux
d'urgence de réparation de la digue, le tout pour un montant de trois mille
cinq cents dollars (3 500 \$) plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-250

**TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA DIGUE –
INSPECTION - MANDAT**

CONSIDÉRANT les travaux de réparation d'urgence de la digue;

*CONSIDÉRANT les recommandations de madame Claudie Lachance,
ingénieure, en date du 12 mai 2009;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

De mandater la firme « Qualilab Inspection inc. » pour l'inspection visuelle détaillée de la digue, le tout pour un montant de quatre mille sept cents dollars (4 700 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-251

**RÉPARATION MINEURE DE PAVAGE –
OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Claude Rémillard, coordonnateur au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

D'octroyer le contrat des travaux de réparation de pavage des rues à la compagnie « R. Sarrazin inc. » aux prix unitaires ci-dessous indiqués, plus toutes taxes applicables, selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission, à savoir :

- | | |
|---|-------------------------|
| ➤ <i>Revêtement de réparation de béton bitumineux de type « B »</i> | <i>180,00 \$ / t.m.</i> |
| ➤ <i>Préparation des coupes</i> | <i>14,50 \$ / m.c.</i> |
| ➤ <i>Sciage des coupes ou autres</i> | <i>1,50 \$ / m.l.</i> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-252

POSTE DE POMPAGE LAURIN - MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « BSA Groupe conseil » relativement à la rénovation du poste de pompage Laurin;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'accepter l'offre de service de la firme « BSA Groupe conseil » pour la préparation des plans et devis, documents d'appel d'offres et autres relativement à la rénovation du poste de pompage Laurin, tel que décrit à l'offre de service datée du 4 juin 2009, le tout pour un montant de seize mille six cent trente-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (16 637,87 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-06-253

ARPENTAGE - MANDAT

*Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

De mandater la firme d'arpenteurs « Labre & associés » aux fins d'arpenter la digue, dans le secteur de la Frayère, pour un montant n'excédant pas neuf cents dollars (900 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

2009-06-254

**DISSOCIATION DES ACTES DE CONDUITE
VEXATOIRES DE LA MAIRESSE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté une politique de respect en milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a reçu une mise en demeure en date du 24 avril 2009 qui dénonce une situation de conduite vexatoire à l'endroit de la directrice générale de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette mise en demeure contient une menace de poursuites judiciaires;

CONSIDÉRANT QUE certains conseillers ont avisé la mairesse à maintes reprises de cesser ces gestes et paroles vexatoires, et ce, même en assemblée publique, ce qui n'a pas eu d'effet puisque celle-ci n'a pas cessé;

CONSIDÉRANT QUE le climat de travail malsain instauré par la mairesse est la cause directe de plusieurs départs de cadres de la Ville;

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QU'il est à prévoir que les citoyens feront les frais d'une saga judiciaire entre la mairesse et la directrice générale et que des dommages pourraient être réclamés par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'entend pas soutenir ces conduites vexatoires de la mairesse et tient à se dissocier de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la perte d'un seul employé occasionne des coûts de plusieurs milliers de dollars pour les citoyens;

*Il est proposé par le conseiller Olivier Hamel,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

Que le conseil déclare ne pas accepter ces conduites vexatoires et souhaite se dissocier totalement de tous gestes ou paroles qui sont ou pourraient être assimilés à une conduite vexatoire qui ont été ou seront posés ou dites par la mairesse.

Il est également résolu que les conseillers demandent formellement à la mairesse de cesser immédiatement toute conduite vexatoire à l'endroit de la directrice générale et de tous les employés de la Ville et de se conformer à la politique de respect en milieu de travail de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Le conseiller François Robillard demande le vote sur cette proposition :

*Ont voté pour : M. Sylvain Goudreault
M. Olivier Hamel
M. Richard Paquette
M. Daniel B. Bisson*

*Ont voté contre : M. François Robillard
M. Yves Legault
M^e Sonia Paulus*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉPÔT

Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de mai 2009.

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – mai 2009.

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – mai 2009.

Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire.

Le 10 juin 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2009-06-255

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

De lever la séance à 9 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 10 juin 2009